



CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX
TEL. 03.20.66.90.63 – FAX. 03.20.45.15.82 – SANDEVOIR@FREE.FR

I

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ASL LES PRES DU 06 AVRIL 2018

Après émargement de la feuille de présence, les 5 copropriétaires sur 9 présents et représentés totalisent 5238 tantièmes sur 8642.

DECISIONS

1° Constitution du Bureau

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale procède à la constitution de son bureau et élit :

Mme Siabas	Président de séance
M. Druelle	Secrétaire

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR11309802221



CABINET SANDEVOIR

II

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX

TEL. 03.20.66.90.63 – FAX. 03.20.45.15.82 – SANDEVOIR@FREE.FR

2° Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/17 au 31/12/17

Dépenses : 50 408.31 euros

Fonds appelés : 57 000 euros

Excédant : 6591.69 euros

Le budget 2017 est tenu.

L'assemblée générale doit statuer sur l'approbation des comptes.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

3° Contrat du directeur de l'ASL

Le Cabinet SANDEVOIR est reconduit dans ses fonctions pour une durée d'un an, jusque l'assemblée générale statuant sur les comptes 2019 (30/06/20 au plus tard).

La mission, les honoraires et les modalités de gestion du directeur de l'ASL sont ceux définis dans le contrat du directeur de l'ASL, approuvé lors de la précédente AG, tous termes, prix et conditions restant inchangés.

L'assemblée générale désigne Mme Siabas pour signer le contrat du directeur de l'ASL, adopté au cours de la présente réunion.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

4° Budgets prévisionnels 2018 et 2019

Les budgets prévisionnels au titre des charges courantes pour les exercices 2018 et 2019 sont proposés à 52 150 €.

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR11309802221



CABINET SANDEVOIR

III

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX
TEL. 03.20.66.90.63 – FAX. 03.20.45.15.82 – SANDEVOIR@FREE.FR

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

5° Désignation du comité syndical

Sont candidats au comité syndical :

- M. Cliche
- M. Van Dijk
- Mme Siabas

En vertu de quoi l'assemblée générale désigne en qualité de membres du comité syndical, et ce pour une durée d'un an.

- M. Cliche
- M. Van Dijk
- Mme Siabas

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

6° Consultation du comité syndical

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR11309802221



11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX

TEL. 03.20.66.90.63 – FAX. 03.20.45.15.82 – SANDEVOIR@FREE.FR

L'assemblée générale décide de fixer à 1000,00 € le montant des marchés de travaux et contrats de fournitures à partir duquel la consultation du comité syndical par le directeur de l'ASL est obligatoire.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

7° Comité syndical : Mise en concurrence des contrats et marchés

L'assemblée générale décide de fixer à 1000,00 € le montant des marchés de travaux et contrats de fournitures à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.

Ce montant sera valable jusqu'à ce qu'une nouvelle assemblée générale statue sur cette question.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

8° Modalités de consultation des pièces justificatives des charges de copropriété

L'assemblée générale décide que les copropriétaires qui le souhaitent pourront consulter les comptes et pièces justificatives des charges :

- 15 jours avant la prochaine tenue de l'assemblée générale
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR11309802221



CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX
TEL. 03.20.66.90.63 – FAX. 03.20.45.15.82 – SANDEVOIR@FREE.FR

V

9° Questions diverses

Le syndic rappelle que les documents sont consultables sur extranet :

- Lien internet: <http://www.alur.cabinet-sandevoir.com/index.html>

- Numéro identifiant : 12
- Mot de passe : jkl753

L'assemblée générale demande le changement du système d'ouverture du portail : Mettre une carte SIM et reconnaissance par numéro de téléphone (système intratone).

L'assemblée générale repousse la question des parkings en des temps plus favorables.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Rappel de l'article 42 al. 2

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa ».

Il vous est conseillé de conserver tous vos procès-verbaux d'assemblées générales afin de les remettre à l'acheteur, dans l'hypothèse de la vente de votre lot de copropriété.

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR11309802221